

ESPACE ALFRED LANDRY

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Affectation des locaux

Le bâtiment est composé de 2 salles non-fumeur, soit :
Au rez-de-chaussée, salle No 1, avec un office et des WC, accès par la
verrière côté place de jeux ou côté terrain du Pré-aux-Moines.
Au 1^{er} étage, salle No 2, accès côté terrain du Pré-aux-Moines.

Ces 2 salles peuvent être louées ensemble ou séparément.

Réservations

Toute demande de réservation régulière ou de longue durée doit être présentée par écrit à la Municipalité. Il en est de même pour toute demande émise par une société non domiciliée à Cossonay.

Toutes les autres demandes de réservation doivent être adressées au Service des locations de salles au n° de ☎ 021 863.22.06. Cette ligne est ouverte tous les matins de 08h00 à 11h30. Vous pouvez également utiliser l'adresse mail : location.salle@cossonay.ch .

Parcage des véhicules

D'une manière générale, les utilisateurs de l'Espace Alfred Landry utiliseront les parkings publics du Pré-aux-Moines et accessoirement ceux de la localité.

La signalisation routière en place interdit aux véhicules l'accès à l'entrée du bâtiment. Cependant, chaque locataire occasionnel ou régulier, en fonction de ses besoins, pourra demander une clé lui permettant d'ouvrir la barrière située sur le Chemin du Passoir, à la hauteur du parc pour enfants, et d'accéder ainsi à proximité du bâtiment, ceci uniquement pour amener des personnes handicapées au niveau de leur mobilité, décharger ou charger des marchandises.

A moins qu'il ne s'agisse d'un aller et retour rapide, la barrière doit être refermée après chaque passage.

Tout abus lié à la possession de cette clé engendre son retrait immédiat et des restrictions lors d'une future utilisation.

Plan d'occupation

Les utilisations régulières font l'objet d'un plan d'occupation établi pour la durée de l'année scolaire. Ces utilisations, dans des cas bien particuliers, pourraient être occasionnellement supprimées au profit d'une manifestation importante par exemple. Un tel cas serait communiqué rapidement aux utilisateurs.

Absence

momentanée

En cas de non utilisation occasionnelle, ou définitive, des locaux loués, les utilisateurs sont priés d'en informer l'administration communale quelques jours auparavant. A défaut d'information, une finance de location pourrait être facturée.

Sous-location

Toute sous-location ou mise à disposition des locaux à un tiers est strictement interdite.

Tarif

Les locations seront facturées conformément au Tarif de location des locaux de l'Espace Alfred Landry (disponible sur demande). La gratuité est accordée aux locations privées qui font appel à un service traiteur inscrite au registre des entreprises de Cossonay.

Horaires

Les horaires attribués doivent être strictement respectés. Dès 22h00, aucun bruit excessif ne devra être perceptible à l'extérieur par le voisinage.

Ordre et propreté

Les utilisateurs sont priés de veiller à la remise en ordre et au nettoyage des locaux et installations mis à disposition, selon les directives reçues et indiquées sur place. Les fenêtres doivent être fermées, les lumières éteintes et les portes fermées à clés.

Les sacs à ordures, de 35 l. uniquement, doivent être déposés dans les conteneurs souterrains à disposition dans la localité, les plus proches étant situés à la Rue Neuve. Quant aux sacs de 60 ou de 110 l. des conteneurs sont à disposition à côté de la cantine du Pré-aux-Moines.

Il est interdit de suspendre, de scotcher ou de clouer tout objet de décoration au plafond ainsi que de sortir les tables et chaises à l'extérieur du bâtiment (des bancs et tables prévus à cet effet peuvent être loués auprès de notre service voirie au 021.861.35.04).

Tout dégât éventuel doit être signalé à l'administration communale.

Location

Lors de toute utilisation, il est procédé à des états des lieux. Ceux-ci ont lieu lors de la prise des locaux et lors de leur remise. Les objets manquants ou cassés seront refacturés, des nettoyages supplémentaires pourront être exigés si nécessaire. Tout nettoyage qui incombe au locataire mais effectué par notre personnel est refacturé CHF 80.-/h.

Pendant les week-ends, les états de lieux sont prévus en principe à :

16.00 h.	les vendredis
08.00 h.	les samedis
08.00 h.	les dimanches
08.00 h.	les lundis

ceci sous réserve de problèmes particuliers ou de tout arrangement qui ne sera accordé qu'exceptionnellement et pour des raisons justifiées.

La remise des clés, tout comme leur restitution, est effectuée dans le cadre des états des lieux.

Toute déprédation fera l'objet d'une facturation. Il en sera de même pour les salissures qui nécessiteraient l'intervention des Services communaux, voire celle d'une entreprise spécialisée.

Office

Il est formellement interdit de cuisiner dans ce bâtiment.
Le matériel intérieur ne peut en aucun cas être utilisé à l'extérieur.

Nettoyage

Du matériel d'entretien est à disposition des utilisateurs dans l'une des armoires sises vis-à-vis des WC. A la remise des clés, 2 sacs de 35 litres réglementaires seront mis à disposition gracieusement (pour les manifestations du week-end).

Facturation

La location des locaux fera l'objet d'une facture qui vous sera adressée par la Bourse communale dans les jours qui suivent la location. Pour ce qui concerne les utilisateurs réguliers, ces derniers voudront bien ponctuellement faire parvenir leur planning d'utilisation à l'administration communale.

Cossonay, le 1er janvier 2024

La Syndique
V. Induni

La Secrétaire
B. Barraç

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



POUR INFORMATION :

INVENTAIRE

	Office (cuisine)		Salle rez-de-chaussée		Salle 1^{er} étage
50	assiettes plates	1	chariot pour les tables	4	tables
50	assiettes creuses	10	tables	35	chaises (par groupe de 7)
50	tasses	35	chaises (par groupe de 7)	1	poubelle
50	sous-tasses	1	poubelle	1	portemanteaux
50	verres à pied	2	portemanteaux		
50	fourchettes				
50	couteaux				
50	cuillères à soupe				
50	petites cuillères				
6	pichets à eau/vin				
1	carafe de 1.5lt				
1	tire-bouchon				
1	fouet				
1	ciseau				
1	planche à découper 25/35				
2	plateaux de service 30/45				
2	plaques électriques				
1	bouilloire				
1	poubelle				
1	extincteur				